

Les comptes non-résidents

LE COMPTE NON-RESIDENT

C'est un droit du consommateur européen. Il peut être ouvert dans l'UE ou dans un pays tiers comme la Suisse.

LEGALITE DU COMPTE NON-RESIDENT

L'ouverture d'un compte non-résident est légale. Le compte doit être déclaré aux autorités fiscales pour les résidents français, dès le premier virement vers le compte.

LA CONFIDENTIALITE

La confidentialité d'un compte non-résident est importante et peut être renforcée soit par le secret bancaire, soit par une structure juridique adaptée. A partir de 250.000 € d'actifs, un contrat d'assurance vie de droit luxembourgeois augmentera la confidentialité et annulera toute fiscalité des revenus du patrimoine financier durant au moins 8 ans.



L'ouverture d'un compte non-résident en Suisse ou dans l'UE est un droit du consommateur européen. Cela se fait soit à titre privé, soit à titre de société ou autre structure juridique adaptée. Pour être en règle avec les autorités de son pays, l'investisseur doit déclarer le compte aux autorités. Une forme d'optimisation juridique et fiscale réside dans un contrat d'assurance vie qui protège juridiquement les actifs détenus et apporte des avantages fiscaux non négligeables. Le compte-non résident peut être un compte courant, un compte de dépôt à vue ou à terme, un compte de gestion de fortune ou de métal précieux pour la détention d'or. Tous ces types de comptes peuvent être non-résidents.

Un compte non-résident est accessible en Suisse, sans montant minimum spécifique. C'est le compte à vue ou courant, assorti d'une carte de débit et de retrait. Il n'y a pas de découvert sur les comptes non-résidents et le bénéficiaire économique peut dépenser dans les limites de ses actifs mais pas au-delà. Il n'est pas attribué de carnet de chèques qui n'est pas utilisé en Suisse et qui ne serait d'aucune utilité à l'international. Le demandeur doit se déplacer à Genève afin d'ouvrir ce type de compte que nous n'ouvrons pas à distance. Il est destiné à des entrées et sorties de fonds.

Un compte non-résident est nécessaire pour la gestion de fortune en banque privée afin de gérer un portefeuille patrimonial à partir de 50.000 Euros. La due diligence est plus élaborée pour ce type de prestation qui est assortie d'un mandat de gestion de fortune afin de bénéficier des meilleurs classes d'actifs selon le profil de l'investisseur. Il est doté d'une carte de crédit garantie par les actifs détenus en banque avec un plafond de retrait mensuel qui permet de gérer les liquidités et les prises de bénéfices ou les plus-values réalisées.

CARTES DE CREDIT

L'une des premières utilisations du compte non-résident réside dans la possession d'une carte de crédit fin de bénéficier d'une plus grande liberté.

L'IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE

La crise financière latente ne doit pas rebuter l'investisseur car des solutions financières existent.

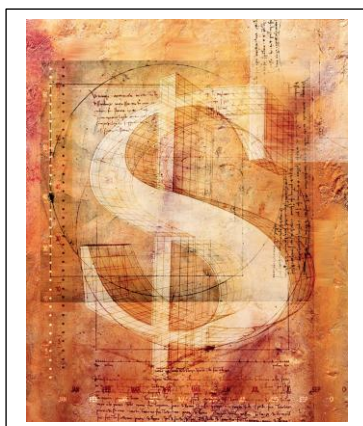
Les positions 100% détention d'or ou la conversion en 100% de biens immobiliers sont des aberrations sans aucun fondement.

SPECIFITE DES SOLUTIONS PROPOSEES

Chaque cas est hautement personnalisé selon les actifs, la stratégie, le lieu de résidence, les revenus et les projets du bénéficiaire économique.

Pour plus d'informations sur l'un de nos produits ou services, visitez notre site Web : www.gardinerfinance.com

Les options des comptes non-résidents



Le choix de la juridiction du compte non-résident dépend des services que l'on escompte. La Suisse n'est pas le pays idéal pour obtenir une carte de crédit alors qu'une autre juridiction permet d'obtenir une carte Visa Gold™ avec un dépôt de garantie de 450 € seulement, assorti de 100.000 € d'assurances voyages gratuites sur les deux ans de validité de la carte. Un crédit revolving est disponible en fonction du montant des actifs sur le compte courant comme pour toute carte de crédit. Carte Visa Platinum™ avec dépôt de garantie de 750 € seulement.

Le choix des prestations dépend de la stratégie et des objectifs visés tout en recherchant une grande qualité des prestations et pour la Suisse, le Liechtenstein, l'Autriche et la Lettonie, l'application stricte du secret bancaire. Dans certains cas, une structure offshore, un trust non-résident, une fondation à Jersey ou une holding luxembourgeoise augmentent la sécurité et la confidentialité des actifs déposés en banque.

Juridictions de comptes non-résidents

- **Suisse** : compte à vue, compte métal, compte de dépôt, compte de gestion de fortune, proximité de Genève.
- **Luxembourg** : compte métal, compte de dépôt, compte de gestion de fortune, compte de société holding.
- **Lettonie** : compte à vue avec carte de crédit, compte de gestion de fortune.
- **Chypre** : compte courant ou de dépôt avec structure juridique y compris pour les sociétés Delaware.
- **Ile Maurice** : compte courant ou de dépôt avec structure mauricienne et grande confidentialité du fait de l'éloignement géographique.

INTRODUCTION BANCAIRE.

Un conseiller financier permet de cibler le meilleur choix de juridiction en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir une introduction bancaire auprès de banques partenaires au sein d'un environnement d'une grande confidentialité.

GARDINER FINANCE LLC

6, rue Guillaume Tell
C.P. 1511
1211 Genève 1 - Suisse
Téléphone : +41 78 873 58 45
Info@gardinerfinance.com
www.gardinerfinance.com